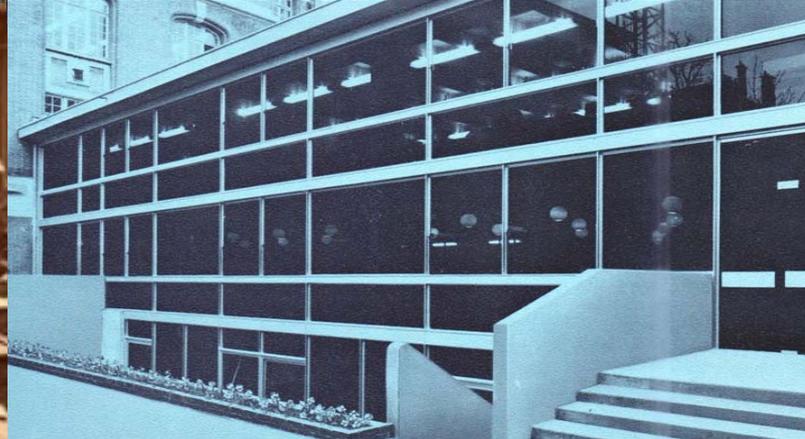
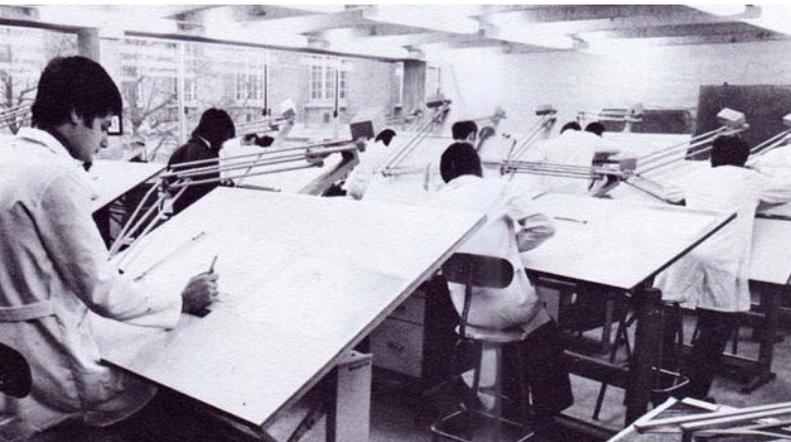


# MicroINFO

[amicale-jules-richard.fr](http://amicale-jules-richard.fr)

## 2024

# Le centenaire de l'école Jules Richard





*Ebavurage*



*Arrosage*



*Ebavurage numérique*



*Plateau d'ablocage*



*Bridage*



French Manufacturer  
of equipments for  
machine tools



# KOPAL®



[www.kopal.fr](http://www.kopal.fr)

Micro**INFO** est édité par  
l'Amicale Jules RICHARD  
[bulletin@amicale-jules-richard.fr](mailto:bulletin@amicale-jules-richard.fr)

Tirage numérique.

**Avec l'aimable participation de  
l'équipe de l'amicale Jules  
Richard**

Une erreur, un oubli, un problème  
de date ? Signalez-le-nous par  
email.

N'hésitez-pas à nous proposer  
également des articles,  
anecdotes..

Retrouvez ce numéro et les autres  
numéros en ligne [https://amicale-  
jules-richard.fr/nosarchives/](https://amicale-jules-richard.fr/nosarchives/)

Toute reproduction est interdite  
sans autorisation de la rédaction

Annonces  
Lycée Jules RICHARD, KOPAL.

[amicale-jules-richard.fr](http://amicale-jules-richard.fr)



## ÉDITO

**Bruno LORNE,**  
*56<sup>ème</sup> Promotion*



### *2024 : Une année particulière*

L'année 2024 est celle des 100 ans du Lycée Jules Richard. Cependant des festivités liées à cet événement ne commenceront que durant la fin année en 2024.

Cette année commence avec la nomination d'un nouveau président, Doinel POYRAULT. Celui-ci fait partie de l'amicale depuis plusieurs années maintenant et s'est proposé de prendre la présidence de notre association.

Je tiens à attirer votre attention sur un phénomène qui perdure et ne fait que s'amplifier au fil du temps.

Chaque année nous sommes nombreux à nous retrouver pour la première réunion de l'année afin de poser les jalons de notre association et les activités que nous envisageons de réaliser. Cependant plus le temps passe plus notre effectif se réduit pour cette réunion. Sachant que plus nous avançons dans l'année et moins nous sommes nombreux à participer aux réunions, je m'inquiète de la pérennité de notre amicale.

Une association se doit d'avoir régulièrement des participants et aussi nombreux que possible. Sans cette participation régulière et constante des membres du bureau, l'amicale risque de s'éteindre faute de participants. Comment imaginer qu'un lycée qui a 100 ans d'existence ne possède plus d'amicale ! Essayons ensemble de rendre notre association pérenne.

Pour cela j'en appelle aux membres du bureau mais aussi à ceux qui n'en font pas partie de participer le plus souvent possible à notre réunion mensuelle qui permet de mener à bien nos actions liées au lycée et aux activités externes. N'oublions pas que l'union fait la force et plus nous serons nombreux plus nous pourrions envisager des projets et particulièrement cette année.

Le lycée prévoit une journée de festivité sur le mois de septembre 2024 pour marquer le centenaire du Lycée. Ce sera l'occasion pour nombreux d'entre nous de nous retrouver et fêter l'occasion.

L'amicale veut soutenir cet événement qui fêtera les cent années de ce beau Lycée qui a tant appris à tous ceux qui ont fréquenté ses salles de cours.

L'amicale partagera plus de détails sur l'événement par le support de sa newsletter et du bulletin dès qu'elle aura plus de détails.

# SOMMAIRE



## L'ASSO

- 5 Le mot du président
- 6 Retour sur notre 90<sup>ème</sup> assemblée générale
- 9 Nos activités 2024



## DOSSIER TECHNIQUE

- 10 Les RF et les hyperfréquences



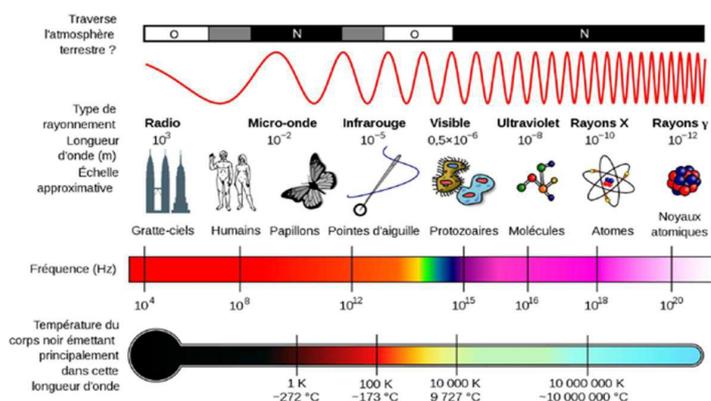
## DOSSIER EMPLOI

- 14 Des changements en 2024



## L'ÉCOLE

- 17 Soutenez notre école
- 18 Testament de Jules Richard
- 23 Fondation de l'école
- 28 Sondage
- 29 Avis de décès



Le Conseil d'Administration de l'Association se compose de 21 membres élus. Le 5 décembre 2023, ont été élus les membres du bureau suivants :

Président : Doinel POYRAULT,  
Vice-Présidents : Bruno LORNE et Vincent DIVAY  
Secrétaire : Bruno LORNE,  
Secrétaire Adjoint : Vincent DIVAY  
Trésorier : Damien TARDY,  
Trésorier Adjoint : Marc THUILLIER  
Archiviste : Pierre DESBORDES.



# LE MOT DU PRÉSIDENT

**Doinel POYRAULT**

*91<sup>ème</sup> Promotion*



Chers élèves, membres administratifs et professeur.es

En tant que nouveau président de l'amical de Jules Richard, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2024. Que cette année soit riche en découvertes, en succès et en moments inoubliables. Puisse-t-elle vous apporter la réussite dans tous vos projets et l'épanouissement dans vos études.

Profitez de cette nouvelle année pour renforcer votre solidarité et travailler ensemble vers nos objectifs communs qui sont la réussite des élèves et la réussite de notre école. Ensemble, faisons de notre lycée un lieu où l'entraide et l'excellence sont au cœur de chaque action. Cette année est spéciale car c'est le centenaire de notre école à tous. L'école prévoit une journée en septembre pour fêter son anniversaire qui est ces 100 ans. Nous devons continuer à faire en sorte que notre école puisse continuer à fonctionner et à apporter de magnifiques souvenirs, connaissances pour les 100 prochaines années.

Bonne année à tous et à toutes !

Vive Jules Richard!

Vive l'amicale Jules Richard!

Cordialement,

Doinel POYRAULT

(Président de l'Amicale Jules Richard)

“ Rejoignez-nous et soutenons le lycée Jules Richard et l'Amicale des anciens élèves! ”

# RETOUR SUR NOTRE 90ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 25 novembre 2023, nous avons tenu notre assemblée générale annuelle. Sur les 83 membres à jour de leurs cotisations pour l'année 2023, 33 étaient présents ou représentés, l'Assemblée Générale a donc pu délibérer valablement.

Nous remercions tous ceux et celles qui nous ont fait l'honneur d'assister à notre 90<sup>e</sup> assemblée

## Le Lycée

L'année passée il y avait 9 élèves en BTS, cette année la classe en comporte 23. Nous avons un souci en effectif pour les classes de seconde professionnelle. Il y a de nouvelles voies de formation : Les métiers de demain doivent être pris en compte dans la formation. Certains des métiers de l'industrie sont en tension, c'est une opportunité pour l'école.

Pendant les vacances de la Toussaint le Lycée a subi une effraction et la porte principale a été très endommagée, son mécanisme de vérin était hors service.-Des travaux de rénovation vont être engagés dans certaines salles dont la CP01, CP20, CP21 et CP22.

## Rapport d'activité de l'Amicale

L'année 2023 a été une année un peu spéciale puisque nous avons fonctionné sans présidente. Nous n'avons pas de nouvelles de sa part.

Lors des portes ouvertes du 04 février et du 15 avril nous avons organisé un atelier l'atelier cv + lettre de motivation. Cet atelier demande de la préparation, merci à Romain et Doinel à cette occasion, mais malheureusement aucun élève ne s'est présenté. Pourtant une communication avait été partagé avec le lycée. Néanmoins l'Amicale est motivée pour refaire cette activité.

Sur le plan des activités, un week-end voile a été organisé par Michel Granjoux sur son voilier du 1<sup>er</sup> au 04 juin. La femme de Michel, Abel, Véronique et Bruno ont participé à cette sortie en mer. Le temps était ensoleillé et le vent juste comme il faut pour cette l'activité.

En octobre un « escape game » a été organisé par Bobby le 21 octobre à Vélizy. Le jeu avait comme thème le secret d'Anubis. Damien, Romain, Doinel, Bruno et Bobby y ont participé. Après l'activité nous nous sommes retrouvé autour d'un repas dans un pub voisin. Merci à Bobby pour son organisation, chacun a apprécié l'ambiance.

En ce qui concerne les offres d'emploi, 2023 a été un excellent cru avec 44 offres proposées. Doinel et Bobby ont été les pourvoyeurs principaux de ces offres.

## Rapport financier

L'exercice de cette année présente un résultat positif de +1103,77 euros. Le bulletin représente la majeure partie de nos coûts. Lors de l'Assemblée Générale, il a été proposé et validé la dématérialisation du bulletin.

## Résolutions adoptées

L'assemblée générale a approuvé :

- 1) Les comptes de l'exercice 2023, le bilan au 15 novembre 2023 et a donné quitus de sa gestion au Conseil d'Administration à l'unanimité
- 2) La proposition de reconduire la cotisation au montant de 25€ minimum pour l'année 2024 et 10€ pour les élèves et étudiants à l'unanimité.
- 3) Le renouvellement comme administrateur pour trois ans (à l'unanimité) de :
  - Monsieur Michel GRANJOUX, retraité.
  - Monsieur Bruno LORNE, Ingénieur qualité projet (Automobile)

## L'apéritif

Cette année nous avons changé de lieu pour prendre l'apéritif. La salle choisie est la salle où sont stockées de nombreux appareils Jules Richard et des documents relatifs à son histoire et celle du Lycée. Certains anciens professeurs étaient enchantés de pouvoir consulter les ouvrages mis à disposition.

## Le Repas

Notre traditionnel repas de l'AG s'est extrêmement bien passé avec 42 personnes présentes. L'appel des promotions présente des trous, n'hésitez pas à venir l'an prochain.



*Retrouvailles des anciens professeurs et anciens élèves autour d'un verre.*



# Nos activités 2024

## PLANNING DE L'AMICALE 2024

	Jour	JANVIER	Jour	FEVRIER	Jour	MARS	Jour	AVRIL	Jour	MAI	Jour	JUN	Jour	JUILLET	Jour	AOÛT	Jour	SEPTEMBRE	Jour	OCTOBRE	Jour	NOVEMBRE	Jour	DÉCEMBRE
1	L		J		V		L		Me		S		L		J		D		M		V		D	
2	M		V		S	J P O	M	REN	J		D		M		V		L		Me		S		L	
3	Me		S		D		Me		V		L	REN	Me		S		M		J		D		M	
4	J		D		L		J		S		M		J		D		Me	REN	V		L		Me	REN
5	V		L		M		V		D		Me		V		L		J		S		M		J	
6	S		M		Me		S		L		J		S		M		V		D		Me	REN	V	
7	D		Me		J		D		M		V		D		Me		S		L		M		J	
8	L		J		V		L		Me		S		L		J		D		M	REN	V		D	
9	M	REN	V		S		M		J		D		M		V		L		Me		S		L	
10	Me		S		D		Me		V		L		Me		S		M		J		D		M	
11	J		D		L		J		S		M		J		D		Me		V		L		Me	
12	V		L		M		V		D		Me		V		L		J		S		M		J	
13	S		M		Me		S		L		J		S		M		V		D		Me		V	
14	L		Me		J	REN	D		M	REN	V		D		Me		S		L		J		S	
15	M		J		V		L		Me		S		L		J		D		M		V		D	
16	Me		V		S		M		J		D		M		V		L		Me		S		L	
17	J		S		D		Me		V		L		Me		S		M		J		D		M	
18	V		D		L		J		S		M		J		D		Me		V		L		Me	
19	S		L		M		V		D		Me		V		L		J		S		M		J	
20	D		M		Me		S		L		J		S		M		V		D		Me		V	
21	L		Me		J		D		M		V		D		Me		S		L		J		S	
22	M		J		V		L		Me		S		L		J		D		M		V		D	
23	Me		V		S		M		J		D		M		V		L		Me		S		L	
24	J		S		D		Me		V		L		Me		S		M		J		D		M	
25	V		D		L		J		S		M		J		D		Me		V		L		Me	
26	S		L	REN	M		V		D		Me		V		L		J		S		M		J	
27	D		M		Me		S		L		J		S		M		V		D		Me		V	
28	L		Me		J		D		M		V		D		Me		S		L		J		S	
29	M		J		V		L		Me		S		L		J		D		M		V		D	
30	Me				S		M		J		D		M		V		L		Me		S	AG	L	
31	J				D				V				Me		S				J					M

- REN Réunion de bureau
- JPO Journée portes ouvertes
- AG Assemblée générale
- Congés

Cette année nos activités de loisirs ne sont pas encore figées. Néanmoins nous souhaitons renouveler vivement l'activité Escape Game réalisée en Octobre 2023 et aussi un week-end voile.

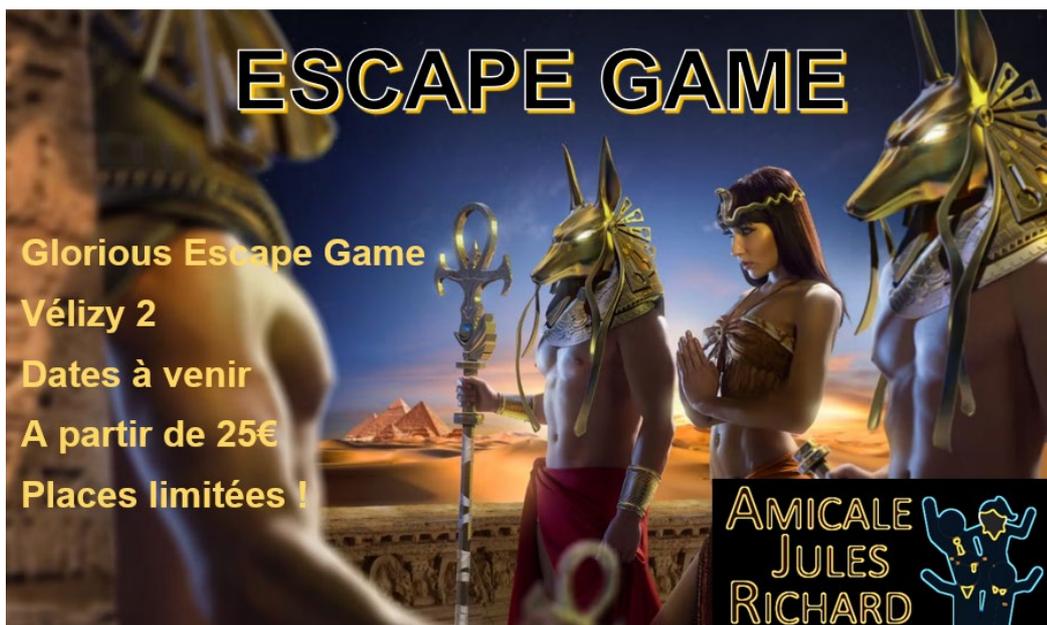
Nous envisageons aussi de faire des activités en région parisienne, telles du bowling et du karting.

Pour l'instant aucune date n'est figée sur ces activités. Elles feront l'objet d'une communication ultérieure.



# ESCAPE GAME

Glorious Escape Game  
Vélizy 2  
Dates à venir  
A partir de 25€  
Places limitées !



AMICALE  
JULES  
RICHARD



# DOSSIER TECHNIQUE :

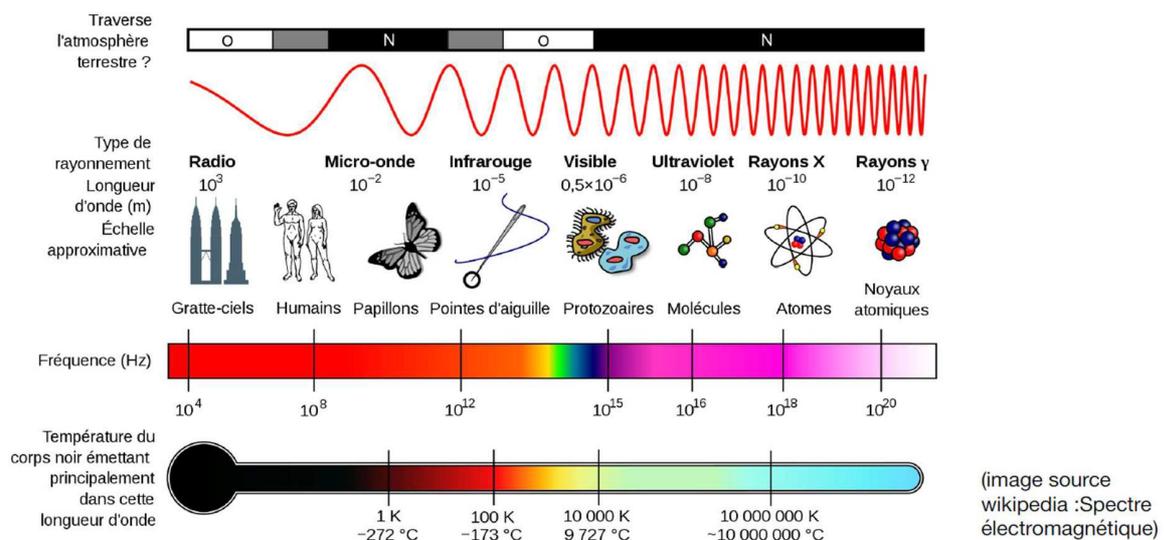
## Les RF et les hyperfréquences : Qu'est-ce que c'est ? Quels sont leurs usages ? Quels sont les effets sur le corps humain ?

### Sommaire :

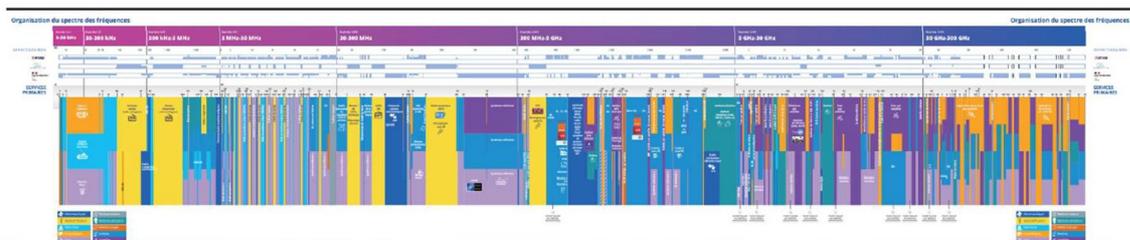
1. Les RF et les HF : Qu'est-ce que c'est et quels sont leurs usages ?
2. Les effets de RF et des HF sur les êtres vivants.
  - a. Les effets thermiques
  - b. Les effets non thermiques
3. Conclusion
4. Sources

### 1- Les RF et les HF : Qu'est-ce que c'est et quels sont leurs usages ?

Les RF (radiofréquences) et les HF (hyperfréquences) sont des ondes électromagnétiques, c'est-à-dire des vibrations de l'électricité et du magnétisme qui se propagent dans l'espace. Les RF et les HF font partie du spectre électromagnétique\*, qui est la gamme de toutes les ondes électromagnétiques possibles, classées selon leur fréquence, c'est-à-dire le nombre de vibrations par seconde. Plus la fréquence est élevée, plus l'onde est courte et énergétique.



Les RF ont une fréquence comprise entre 3 kilohertz (kHz) et 300 mégahertz (MHz), tandis que les HF ont une fréquence comprise entre 300 MHz et 300 gigahertz (GHz). Les RF et les HF sont des ondes de basse énergie, qui normalement ne sont pas capables de casser les atomes ou les molécules, contrairement aux ondes de haute énergie comme les rayons X ou les rayons gamma.

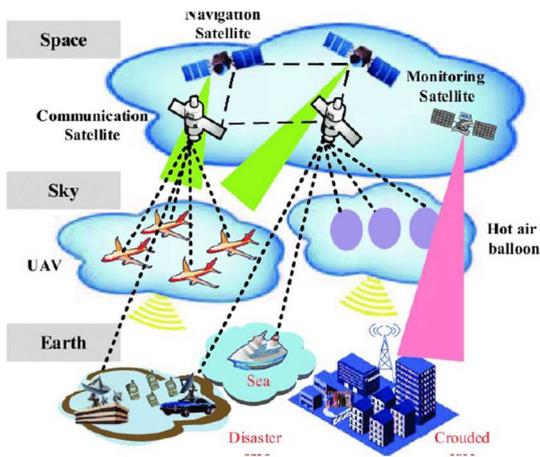


(source image: <https://www.anfr.fr/fileadmin/medias/institutionnel/ANFR-spectre-frequences-juin-2020.pdf>)

Les RF et les HF sont donc appelées **\*\*non ionisantes\*\***.

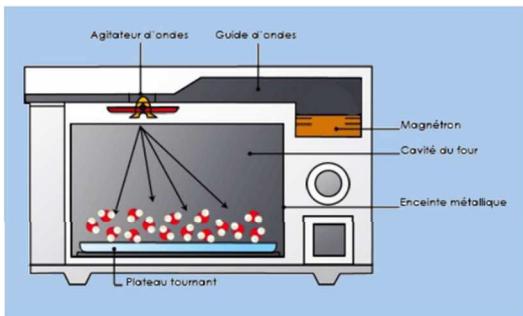
Les RF et les HF sont utilisées pour de nombreuses applications dans le monde, notamment:

- La communication dit sans fil: les RF et les HF permettent de transmettre des informations (voix, images, données, etc.) à distance, sans fil ni câble. Par exemple, les téléphones portables, les antennes-relais, les réseaux Wi-Fi, les satellites, les radios, les télévisions, etc. utilisent des RF et des HF pour communiquer.



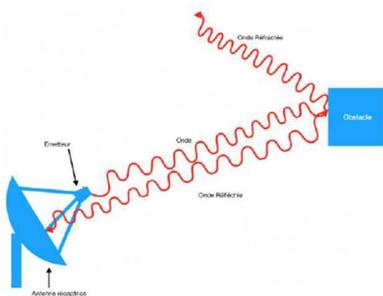
(source: image [https://www.researchgate.net/figure/The-integrated-space-air-ground-network\\_fig1\\_320032697](https://www.researchgate.net/figure/The-integrated-space-air-ground-network_fig1_320032697))

- Le chauffage: les RF et les HF peuvent faire vibrer les molécules d'eau, ce qui produit de la chaleur. Par exemple, les fours à micro-ondes utilisent des HF pour chauffer les aliments, et les appareils médicaux comme la diathermie utilisent des RF pour soulager les douleurs musculaires ou articulaires.



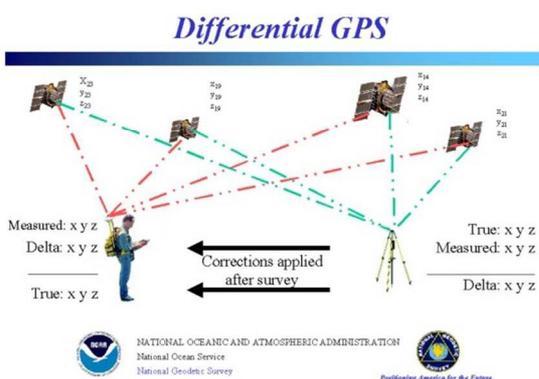
(source gif: <https://www.expertvideo.com/magnetron.html>)

- La détection: les RF et les HF peuvent être réfléchies ou absorbées par les objets, ce qui permet de les localiser ou de les identifier. Par exemple, les radars utilisent des HF pour détecter les avions, les bateaux, les missiles, etc., et les scanners corporels utilisent des RF pour contrôler la sécurité des personnes.



source image : <https://blogpeda.ac-poitiers.fr/tpe-aerienne/2018/01/22/les-radar-dimagerie/>

- La navigation: les RF et les HF peuvent être utilisées pour déterminer la position ou l'orientation d'un objet ou d'une personne. Par exemple, le GPS utilise des HF émises par des satellites pour calculer la latitude, la longitude et l'altitude d'un récepteur sur Terre.



(source image : [https://fr.wikipedia.org/wiki/GPS\\_différentiel](https://fr.wikipedia.org/wiki/GPS_différentiel))

## 2- Les effets des RF et des HF sur les êtres vivants:

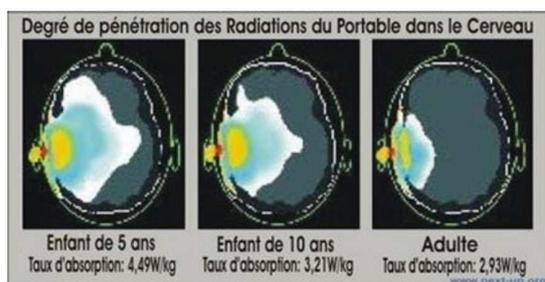
Les RF et les HF peuvent avoir des effets sur les êtres vivants, en fonction de la quantité d'énergie qu'ils reçoivent, de la durée et de la fréquence de l'exposition, et du type de tissu concerné. Les effets peuvent être classés en deux catégories: les effets « **thermiques** » et les effets « **non thermiques** ».

### Les effets thermiques:

Les effets thermiques sont dus à l'absorption de l'énergie des RF et des HF par les tissus, qui se traduit par une élévation de la température. Les effets thermiques sont proportionnels à la puissance et à la densité de puissance des RF et des HF, ainsi qu'à la conductivité et à la permittivité des tissus. Les effets thermiques peuvent être bénéfiques ou nocifs, selon le niveau et la distribution de la chaleur.

Les effets thermiques bénéfiques comprennent l'utilisation des RF et des HF pour le traitement médical, comme la diathermie, l'ablation par radiofréquence, l'hyperthermie, etc. Ces techniques visent à détruire les cellules cancéreuses, à réduire les douleurs, à stimuler la circulation sanguine, à accélérer la guérison des blessures, etc.

Les effets thermiques nocifs comprennent les brûlures, les cataractes, les dommages aux organes internes, les troubles neurologiques, les altérations du système immunitaire, les effets sur le développement embryonnaire et fœtal, etc. Ces effets se produisent lorsque la température des tissus dépasse les limites physiologiques, entraînant des lésions cellulaires et tissulaires irréversibles.



(source image : [http://www.ehs-mcs.org/fr/comprendre-les-cem\\_96.html](http://www.ehs-mcs.org/fr/comprendre-les-cem_96.html))

### Les effets non thermiques

Les effets non thermiques sont dus à l'interaction des RF et des HF avec les structures moléculaires et les processus biologiques, sans provoquer d'augmentation significative de la température. Les effets non thermiques sont plus difficiles à étudier et à quantifier, car ils dépendent de nombreux facteurs, tels que la fréquence, la modulation, la polarisation, le champ électrique et magnétique, le temps d'exposition, le type de tissu, l'état physiologique, etc.

Les effets non thermiques potentiels comprennent les modifications de l'activité électrique du cerveau, de la sécrétion hormonale, du rythme cardiaque, de la pression artérielle, du métabolisme cellulaire, de la perméabilité de la membrane, de la synthèse de l'ADN, de l'expression génique, de l'apoptose, de la prolifération, de la différenciation, de la communication intercellulaire, de la réponse immunitaire, de la réparation des dommages, de la fonction cognitive, du comportement, etc. Les effets non thermiques sont controversés, car les résultats des études expérimentales et épidémiologiques sont souvent contradictoires ou non reproductibles. Certains chercheurs affirment qu'il existe des preuves suffisantes pour établir un lien causal entre l'exposition aux RF et aux HF et le risque de cancer, de maladies neurodégénératives, de troubles du sommeil, de stress, d'infertilité, etc. D'autres chercheurs soutiennent qu'il n'existe pas de mécanisme biophysique plausible pour expliquer comment les RF et les HF peuvent induire des effets non thermiques, et que les données disponibles ne sont pas assez solides pour tirer des conclusions définitives.

### 3-Conclusion:

Pour conclure on peut dire que les RF et les HF sont des ondes électromagnétiques de basse énergie, qui sont utilisées pour de nombreuses applications dans le monde, comme la communication sans fil, le chauffage, la détection et la navigation.

Mais qui peuvent aussi avoir des effets biologiques sur les organismes vivants. Les effets biologiques peuvent être classés en effets thermiques et non thermiques, selon qu'ils impliquent ou non une élévation de la température des tissus. Les effets thermiques sont bien connus et documentés, et peuvent être bénéfiques ou nocifs, selon le niveau et la distribution de la chaleur. Les effets non thermiques sont plus incertains et controversés, et peuvent impliquer des modifications subtiles et complexes des structures moléculaires et des processus biologiques. Les recherches sur les effets non thermiques des RF et des HF doivent être poursuivies, afin de mieux comprendre les mécanismes d'interaction, d'évaluer les risques potentiels pour la santé, et de définir les normes de sécurité appropriées pour pouvoir continuer à développer ses technologies qui nous aide tous les jours en toute sécurité.

By DoineI POYRAULT technicien dessinateur bureau d'études à UMS - United Monolithic Semiconductors and App Copilot en mode GPT-4(IA)

### 4-Sources:

- : [Radio frequency and microwave radiation](<https://www.who.int/publications/i/item/9241540761>)
- : [Non-ionizing radiation](<https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/radiation-and-health/non-ionizing>)
- : [Biological Effects of Radiofrequency Radiation](<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5504984/>)
- : [Thermal and non-thermal health effects of low intensity non-ionizing radiation: An international perspective](<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0013935118300355>)
- : [5G Wireless Communication and Health Effects—A Pragmatic Review Based on Available Studies Regarding 6 to 100 GHz](<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/?term=6765906>)
- : [Adverse health effects of 5G mobile networking technology under real-life conditions](<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S037842742030028X>) **broken link**
- : [Non-thermal effects of electromagnetic fields: from cell biology to medicine](<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1567724917302397>) **broken link**
- : [Non-thermal continuous and modulated electromagnetic radiation fields effects on sleep EEG of rats](<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1388245711000910>) **broken link**

# CE QUI CHANGE

## AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

### Le soutien au pouvoir d'achat



#### Pour les actifs

##### Le SMIC est revalorisé.



> Le montant du **SMIC brut** horaire passera à 11,65 € (contre 11,52 € actuellement) soit 1 766,92 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

> Le montant mensuel du **SMIC net** s'élève ainsi à 1 398,69 €, ce qui représente une hausse de 15,61 € nets par mois par rapport au niveau actuel et de 45,62 € nets par mois par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



##### Le régime fiscal et social de la prime de partage de la valeur est modifié.

> Pour les salariés faisant partie d'une entreprise de moins de 50 salariés, le régime d'exonération de contributions sociales et d'impôt sur le revenu, qui devait initialement prendre fin au 31 décembre 2023, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026.

> La prime pourra être attribuée deux fois par an dans la limite des plafonds totaux d'exonération (3 000€ ou 6 000€) et pourra être placée sur un plan d'épargne salariale.

**La réforme de la solidarité à la source se déploie.** Le montant « net social » correspond au montant des ressources à déclarer pour avoir accès au RSA et à la prime d'activité. Il figurera sur tous les bulletins de paie à partir de janvier 2024 et progressivement sur les relevés de décompte des prestations sociales.

#### Pour les retraités

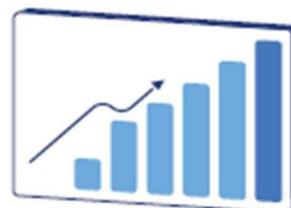
**Les pensions de retraite** des régimes de base sont revalorisées de 5,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



**Le minimum vieillesse** - allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) - est porté à 1 012,02 € par mois pour les personnes seules (soit + 50,94 € par mois par rapport à janvier 2023) et à 1 571,16 € par mois pour les couples (soit + 79,08 € par rapport à janvier 2023) au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



# Le soutien temporaire aux entreprises par l'activité partielle



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le plancher du taux horaire minimum d'allocation versée à l'employeur par l'Etat passe de 8,21 € à 8,30 € (montant équivalent à 90 % du SMIC horaire net) et celui de l'allocation de l'activité partielle de longue durée (APLD) de 9,12 € à 9,22 € (montant équivalent au SMIC horaire net).

## L'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi



### Création de France Travail

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Pôle emploi devient France Travail. Ce changement de nom traduit une évolution de l'opérateur principal du service public de l'emploi créé il y a maintenant 15 ans. Il s'agit de doter le nouvel opérateur France Travail de missions élargies devant permettre de mieux accompagner toutes les personnes en recherche



d'emploi et toutes les entreprises qui cherchent à recruter, et ce grâce à une coopération renforcée et inédite entre tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

### Formation des demandeurs d'emploi

L'Etat démarre un nouveau plan de financement de la formation des demandeurs d'emploi, pour augmenter le nombre de places déjà financées par les régions, avec 1,1 Md€ en 2024.

- > Tous les demandeurs d'emploi de plus de 55 ans, ou reconnus travailleurs handicapés ou allocataires du RSA qui en ont besoin pourront se former, et plus seulement ceux qui n'ont pas le bac.
- > Les jeunes en décrochage universitaire auront accès aux formations, même lorsqu'ils ont le bac ou bac +1.
- > Les demandeurs d'emploi en parcours d'insertion auront aussi accès à plus de formation pour sécuriser leur parcours de retour à l'emploi.

# Le soutien à l'emploi des travailleurs en situation de handicap



## Suppression de l'orientation vers le marché du travail dit ordinaire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'orientation en milieu ordinaire de travail (entreprise) devient un droit universel : chacun sera présumé pouvoir travailler en milieu ordinaire. Les Reconnaissances de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrées par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) n'auront plus à mentionner cette orientation qui est désormais de droit pour tous quel que soit le handicap.

## Attribution automatique de la RQTH aux jeunes en situation de handicap

À compter du 1<sup>er</sup> janvier, les jeunes de 15 à 20 ans, ayant déjà un dossier à la MDPH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé, plan

personnalisé de scolarisation...) seront dispensés de faire un dossier de demande de RQTH ; elle leur sera attribuée automatiquement. Ils pourront donc bénéficier sans délai des droits et dispositifs emplois ouverts aux personnes handicapées.

## De nouveaux droits pour les personnes reconnues handicapées avec un titre autre que la RQTH

Depuis le 20 décembre 2023, les personnes reconnues handicapées au titre d'une pension d'invalidité ou d'une rente d'incapacité ont automatiquement les mêmes droits que les personnes titulaires d'une RQTH, sans passer par la MDPH. Elles peuvent ainsi être recrutées en entreprise adaptée, bénéficier de l'emploi accompagné ou avoir une rémunération majorée en formation professionnelle.

**Source :** Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

# SOUTENEZ VOTRE ÉCOLE

Comme vous le savez, Christian BEREZOUTSKY, Président-administrateur Unique du Lycée, vous l'a indiqué lors de notre dernière Assemblée Générale, il est plus qu'utile que vous souteniez Jules RICHARD pour que l'École puisse continuer d'accompagner et de former les jeunes femmes et hommes pour permettre à toute cette génération de s'élever par le travail

## Faites un don



Au titre d'établissement privé du supérieur à but non lucratif et d'intérêt général, il peut recevoir des **dons fiscalement déductibles** de particuliers ou d'entreprises.

- Si vous êtes un **particulier**, 66% de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Si vous êtes une **entreprise**, l'ensemble des versements à LYCEE TECHNIQUE PRIVE JULES RICHARD permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, plafonnée à 20000€ ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

## Faites de votre taxe d'apprentissage un placement d'avenir

### UN SEUL GESTE, INVESTISSEZ DANS LE LYCEE JULES RICHARD

Depuis son ouverture en 1923, Jules RICHARD offre, à toutes et à tous, une scolarité gratuite et laïque dans un cadre privilégié et à taille humaine. Faire le choix de financer, par le biais de votre taxe, l'école Jules RICHARD, c'est permettre aux jeunes d'étudier les Sciences et les Technologies dans un lycée reconnu pour l'excellence de son accompagnement et de ses résultats.

Les formations dispensées ont vocation à préparer les élèves à devenir vos futurs collaborateurs, à construire l'avenir de l'Industrie française et faire face aux grands enjeux que sont le développement durable, la transition énergétique ou l'innovation technologique.

Engagez-vous à nos côtés et soutenez notre mission éducative, partagez nos valeurs d'ouverture sociale, de solidarité et de diversité.

Remplissez le formulaire de promesse de versement disponible sur le site internet et recevez rapidement votre reçu libératoire.

Modalités de paiement – à effectuer avant le 31 mai 2023

Par virement bancaire (préciser la mention « TA 2022 » afin d'identifier votre virement et éditer votre reçu libératoire auprès de l'administration fiscale)

Code établissement (RNE ou UAI) : 0754015G

SIRET : 784 778 532 00019

RIB **JULES RICHARD / BNP**

IBAN **FR76 3000 40 08 2700 0215 9447 142**

BIC **BNPAFRPPXXX**

TITULAIRE DU COMPTE LYCÉE POLYVALENT PRIVE JULES RICHARD 21 RUE CARDUCCI 75019 PARIS

## L'ECOLE :

### **-Le testament de Jules RICHARD-**

En cette année de centenaire l'Amicale a souhaité partager avec tous les anciens élèves ce document si important et fondateur de la situation actuelle du Lycée Jules RICHARD.

---

**18 juin 1930 DÉPÔT JUDICIAIRE des testaments et codicilles de monsieur Jules richard**

**Maître chevaux, notaire à Paris Boulevard de Strasbourg 6 Successeur de mettre de la font point**

Vendredi le 27 janvier 1922,

Je commence ici mon testament.

Par ces temps de grippe il est indispensable lorsque l'on a autant travaillé que moi et en vue d'une œuvre pour laquelle je laisse pas mal de millions, que l'on sache pourquoi je les ai gagnés et aussi ce que l'on doit en faire.

La première partie de ma vie a été toute pour ma mère et mes frères.

Lorsqu'après la mort de mon père le 14 juillet 1876 ont fit l'inventaire, on trouve quatre-vingt-douze mille francs de dette et une maison de commerce complètement tombée.

La principale fabrication qui était la fabrication du baromètre métallique dit : Bourdon Richard dont mon père avait acheté à M. Bourdon la partie de son brevet concernant les baromètres métalliques.

C'est de 1862 à 1869 que la maison atteint son apogée. A ce moment, mon père pouvait avoir une fortune de 5 à 600.000 francs, dont il perdit une grande part dans des spéculations commerciales. Mais c'est la guerre de 1870 qui lui fit perdre la partie la plus importante de sa fortune.

Il fut nommé Maire du 19 arrondissement et depuis ce moment il laisse sa maison de commerce périliter, tandis qu'il ne s'occupait plus que des intérêts du pays qui en avait tant besoin. Puis vint la commune où il fut obligé de s'éloigner pour ne pas être fusillé.

La bande de Jules Vallès et Flourens qui au 31 octobre avaient pillé la Mairie du 19 arrondissement, l'avaient enfermé dans une cave avec l'intention de le fusiller le lendemain.

A peine la bande était-elle descendue sur l'Hôtel de Ville, que mon père recouvrait sa liberté.

Puis arriva qu'il fût nommé après la guerre de 1870 Conseiller Municipal où il resta jusqu'au cou d'État de Mac-Mahon et Fourton.

Il répondit par sa signature pour la réélection des 363 députés dans les comités électoraux, si bien qu'en 1876 le jour de sa mort, même la maison du 8 de l'Impasse Fessart était impayée.

Il était dû 15.000 f sur 23.000 qu'elle avait coûtée. On fit à ce moment les affaires chez le notaire Me Delafon les choses aussi légales qu'il le fallait. Puisqu'il n'y avait que des dettes, mais qu'il y avait apparence de patrimoine dans cette maison de commerce où il n'y avait plus qu'un ouvrier et dont la production accusait six mille francs de perte par an.

Enfin l'immeuble bien impayé était tout de même un semblant de patrimoine.

Nous fîmes une assemblée de créanciers et comme l'on nous promit du temps nous décidâmes de continuer la maison et de tâcher de la sauver.

Je quittais donc définitivement l'administration des téléphones où j'étais depuis trois ans et pourtant où je voyais se dessiner une certaine position, pour me mettre au service de ma mère.

C'est le 26 Novembre 1876 que je vins me mettre tout entier au service de ma Mère qui me suppliait de venir me mettre à la tête de cette maison qui lui causait tant d'embarras par suite des créanciers qui venaient la relancer constamment, car seulement quelques-uns voulaient être payés de suite quitte même à accepter une réduction.

J'avais bien emprunté à M. Cœur et M. Bourdon quelques mille francs, mais c'est

M. Mallet qui avait prêté les premiers 500 f qui avaient servi à faire enterrer mon père qui nous a avancé la totalité des fonds.

Le père Mallet me disait ce jour-là : je sais que tu es un grand travailleur, n'hésite donc pas si tu as besoin de moi à venir me trouver.

C'est alors que je fis cette combinaison qui me permit de régulariser notre situation, je vins trouver M. Mallet père

et lui proposais de me prêter 24 mille francs en première hypothèque, afin de rembourser Madame Nicolle qui était la propriétaire qui avait en 1872 vendu à mon père la maison de l'impasse Fessart n°8.

Il était dû 15.000 francs dessus mais M. Mallet nous avait avancé près de 5.000 sans garantie, il accepte de régulariser notre situation, ce qui nous permettait d'avoir un petit capital de quatre mille francs d'avance, ce qui nous permit de payer les dettes les plus dures et de prendre des engagements pour les autres. M. Mallet ayant accepté de lui payer tous les trois mais l'intérêt qui se montait par an à 1200 f nous pûmes respirer un peu et recommencer à essayer de travailler tranquillement.

Je pris pour principe de ne fabriquer que les appareils que les autres fabricants ne voudraient pas faire, mais surtout ceux que l'on viendrait nous demander. Puis faire aussi du bon courant parmi les appareils demandés par les commissaires en marchandises. C'est alors que je fis ma première invention : un baromètre anéroïde à grande marche avec cadran à jour et mouvement doré que nous vendîmes cinq francs et sur lequel nous avions un franc net de bénéfice.

Bientôt le succès arriva car nous vendîmes jusqu'à 20.000 appareils par an.

Ce fut la vache à lait que me permit de nourrir tout mon monde et de prendre une petite bonne pour venir en aide à ma Mère car cela faisait cinq personnes à nourrir. Ma mère, moi, mon frère Félix et mon jeune frère Georges qui avait (13) treize ans que notre père est mort.

Or il fallait lui faire faire encore deux ans au moins d'étude. Il fit un an encore à Turbigot, où il était, puis rentra à l'école Diderot que mon père avait aidé à fonder dont il était le promoteur, ayant laissé cette magnifique propriété du 62 Boulevard de la Villette à la Ville de Paris contre un terrain des anciens abattoirs de la rue Rébéval et rue de l'Atlas.

Cette fabrication courante de petits baromètres fut la clef aussi des enregistreurs.

C'est en 1878 que j'exposais mon premier enregistreur qui écrivait sur papier au noir de fumée mais dont les coordonnées étaient rectilignes.

Puis en 1882 je prenais mon principal brevet pour un baromètre très portatif qui je le pensais à ce moment serait tôt ou tard appliqué dans la marine, mais malgré mes propositions il ne fut adopté et rendu réglementaire dans la marine française qu'en 1887.

C'est alors que l'idée me vint d'appliquer mon système à tous les appareils dont l'utilité paraissait urgente. C'est

ainsi que je fis le thermomètre enregistreur l'hygromètre idem, puis la direction des vents, ainsi que la vitesse sous le nom de cinémomètre enregistreur qui m'a coûté bien des années de travail. Mon frère Félix qui voyait tous les jours s'agrandir la maison de commerce me demanda à se marier et pour cela à lui assurer une situation.

Or, il y avait à ce moment-là six ans que nous travaillions pour notre mère et finir de payer les dettes de notre père.

Nous fîmes une association de compte à demi, espérant qu'un jour mon frère ferait pour moi ce que j'allais faire pour lui. J'avais travaillé 13 ans chez les autres et 6 ans ce qui me faisait 19 ans dans la mécanique et l'horlogerie.

Un homme qui aime son métier est un bon ouvrier au bout d'une vingtaine d'années de pratique, ayant presque exclusivement travaillé pour des inventeurs, entre autres le docteur Marey, le physiologiste si connu.

Or sont surtout les travaux que je fis pour lui vers 1872 et 73 qui m'intéressaient tellement que toute la vie je devais suivre la route qu'il avait marqué de son génie.

Le travail y était si intéressant que nous restions des Dimanches entiers avec mon ami Lejouen que j'avais fait rentrer chez lui pour étudier les problèmes et mécanique dont il avait besoin.

Mon frère Georges sur ses vingt ans préféra partir comme dragon pour faire son service militaire, on lui avait bien trouvé une bonne place à Meudon près le Capitaine Renard où il aurait pu se perfectionner dans de beaux travaux. Il préféra le cheval.

Je répondais pour lui à sa cantine en qualité de bon frère, sans savoir les sottises qu'il me réservait pour plus tard. En revenant du service militaire où l'on m'avait caché bien des choses, il voulut se marier, bien qu'il n'avait que des dettes, mais un petit complot de famille le fit marier avec la jeune sœur de ma belle-sœur.

Devenus, mon frère Félix et mon frère Georges, frères et beaux-frères, je me doutais bien de ce qui me pendait au nez connaissant parfaitement leurs caractères et se valant bien tous les deux, la maison devint bientôt un enfer et puisque nous venions à fin d'association, l'idée me vint de ne pas renouveler. Nous étions en 1891 au mois d'Octobre et notre association devait finir le 31 décembre.

C'est alors que je fis venir Pigier et quelques employés de chez lui pour faire l'inventaire et me dire qu'elle était la valeur de la maison, ainsi que la part que je devais à mon frère.

La maison fut évaluée 280.000 f l'expert me dit que la part qui revenait à mon frère devrait être pour nous quitter amiablement de 150000 f.

Mais mon frère ne voulut pas accepter, il demandait pour ma part 300.000 francs comptant, ou payables en cinq ans avec les intérêts à 5 % soit 25.000 f tous les six mois et 1.042 f par mois d'intérêts.

N'ayant jamais fait autre chose à la maison que de s'occuper de la comptabilité. Il savait que la maison ne pouvait pas rapporter cela et que tôt ou tard si j'acceptais ce qu'il me demandait, je serais obligé de recourir à lui pour avoir du temps pour le payer.

C'est alors que cette clause ou en cas de retard d'un seul effet de commerce toute la somme devient exigible qu'il comptait faire racheter en sous-main cette maison qui était toute ma vie et dans laquelle il comptait me faire une place sans doute comme contremaitre.

Du reste le jour même de la signature, car pour qu'il n'ait pas une arrière-pensée, j'acceptais malgré la défense de mes experts de lui payer cette somme immense, il me dit en faisant claquer sa main ce paquet d'effets de commerce, tu vois cela : tu ne m'empêcheras pas de passer ces valeurs à des tiers porteurs que tu seras toujours obligé de payer, quant à moi, tu ne pourras pas m'empêcher de te faire concurrence, car le traité est nul et non écrit.

Il paraît qu'il y a une loi qui rend nul et non écrit un contrat qui ne limite pas quant au temps et au périmètre les droits de l'acheteur.

Je lui répondis qu'il se méfie tout de même, qu'il y avait des tribunaux en France et que je saurais lui faire respecter ce contrat qui était plus du double de ce qui lui revenait et dont il avait fixé lui-même après longue discussion et des promesses magnifiques.

C'est au mois de Novembre, commencement de Décembre 1891 que tout était signé, j'avais donc l'espoir de pouvoir travailler tranquillement, lorsque j'appris que mon frère, mon associé qui venait de me vendre tous ses droits dans la maison Richard frères venait de signer un contrat avec un de mes confrères qui venait, sept mois après mon premier brevet, de prendre un brevet aussi pour un petit appareil de photographie ayant la forme d'une jumelle de théâtre.

Je vis tout de suite qu'il me serait impossible de lutter, car ma clientèle qu'il connaissait mieux que moi, lui, ne s'étant jamais dans la maison occupé que de la partie commerciale, il lui suffirait de faire de la réclame à coup sûr, pour que je ne puisse jamais par la suite vendre mon Véroscope.

La clientèle est la chose la plus importante dans une

maison de commerce, retravailler pour ses anciens clients c'est monnaie courante, surtout chez les bijoutiers et objets de luxe dont on voit constamment les infractions et condamnations par les tribunaux de commerce.

Il fut donc condamné pour concurrence déloyale et notions dolosives et à payer des dommages et intérêts à fixer par état. Mais il ne voulut pas accepter ce jugement : il fallut aller en appel et sur ces entrefaites il forma un complot en faisant figurer comme plaignants : ma mère, mon frère aîné qu'il avait pris avec lui au 57 de la rue St Roch, puis mon jeune frère Georges qu'il avait établi rue d'Angoulême fabricant de bicyclettes et de petites mécaniques.

Georges ne m'avait pas laissé ignorer que cet atelier était un commencement, que les six compteurs d'alcool Bedon qu'il avait emportés n'étaient que le commencement d'une concurrence beaucoup plus sérieuse qu'il ferait sous le nom de Georges Richard.

Félix, dit Maxime, dit Max, eut la pudeur de ne pas paraître au tribunal, mais il était visible dans cette attaque était de lui, au tribunal civil, ma mère et mes frères demandaient la licitation de l'immeuble et des ateliers, alors qu'il s'était passé 17 ans pendant lesquels ils n'avaient jamais demandé cette licitation et que j'avais fait de nouvelles constructions.

Le tribunal m'a donné gain de cause en leur infligeant la liquidation, chose qu'ils se sont bien gardés de faire, car elle m'aurait fait rentrer dans une grande partie des frais que j'avais avancés, et que tout avait été fait légalement et loyalement.

Le procès malheureusement a duré sept ans et il a été liquidé de cette façon car Félix a été jusqu'en cassation où il fut refusé, car si la clause du périmètre dans lequel il pouvait se rétablir, tant en France qu'à l'étranger et celle de la durée était sans valeur à côté du droit commun où toute personne qui a vendu un objet n'a le droit d'en tirer bénéfice à nouveau. Il fut condamné à 84.000 f de dommages et intérêts, c'est-à-dire à 12f par instrument vendu frauduleusement.

Ainsi il fallut sept ans pour me débarrasser de ce cauchemar, moi qui avais tout accepté les demandes exagérées de mon frère Félix pour ne pas avoir de procès avec lui. En lui accordant tout ce qu'il me demandait, je pensais pouvoir m'occuper de ma Mère.

Je la voyais dans une maison aux environs de Paris comme une petite châtelaine où nous aurions été passé du samedi au lundi matin, tous les frères réunis près d'elle, mais cette tentative de réunion familiale devait avoir une triste fin, bien que tous nous gagnions bien notre vie, mes frères

s'étaient entendus ensemble pour la faire rentrer dans un hospice municipal Ste-Périne.

Je fis opposition à cette affreuse chose, mais rien n'y fit, ils avaient tellement persuadé ma mère qu'elle m'écrivit elle-même que c'était son plus cher désir.

Mais à partir de ce moment, je vis que la famille dans laquelle j'avais encore confiance et pour laquelle j'avais tant travaillé était complètement perdue pour moi.

C'est alors que me rappelant que mon père avait toujours eu l'idée de sacrifier une partie de sa fortune pour créer une école d'apprentissage, surtout pour les instruments de précision.

Soustraire le jeune ouvrier à tous les vices qu'il rencontre quotidiennement, cette mauvaise habitude qui réunit tous les matins les ouvriers adultes autour du comptoir du marchand de vin si bien qu'il commence sa journée avec quatre ou cinq petits verres d'eau de vie dans l'estomac. Puis le vin et les apéritifs de midi ... etc ... Ces mauvaises habitudes prises, le jeune ouvrier ne peut jamais plus s'abstenir, c'est ce qui fait qu'avant la cinquantaine il est complètement alcoolique et alors qu'il pourrait faire de bons professeurs, il finit misérablement par une maladie de foie ou d'estomac.

Il est donc de la plus haute importance que l'on crée une école d'apprentissage où le jeune homme apprend à être adroit de ses mains et sache limer et tourner et que ce n'est pas avec huit heures de travail qu'il peut remplacer ce qu'il use par jour.

Dans l'horlogerie et les instruments de précision, un homme n'est pas fatigué pour avoir travaillé dix heures par jour, c'est donc soixante heures par semaine qu'il est indispensable de travailler.

J'espérais pouvoir négocier avec la Ville de Paris pour acheter l'ouvrage de Mlle Roland qui peut-être petitement logée et trouverait facilement à déménager pour s'agrandir.

Il y a une grande cheminée toute installée pour obtenir la force motrice, une école professionnelle serait admirablement placée, car mes successeurs pourraient s'en occuper sans trop perdre de temps.

Ce qu'il faut surtout c'est me procurer le terrain et ne pas compter sur la Ville de Paris pour faire cette école. J'institue donc avec plein pouvoir Monsieur Henrard administrateur délégué commercial de la Maison Jules Richard comme légataire universel avec mission de remplir les clauses de mon testament.

Pour que mes deux frères ne puissent pas dire que je les ai

oubliés, je leur lègue la somme de cinq cents francs à Félix dit Maxime dit Max Richard une fois payée.

Je lègue une somme de cinq cents francs à Georges Richard une fois payée plus tout ce qu'il me doit et je n'ai jamais réclamé.

Je me suis suffisamment expliqué dans le commencement de ce testament pour que l'on sache la raison qui me fait agir aujourd'hui.

J'aurais légué à Mon frère Albert qui a été moins méchant que les deux autres, mais il est mort, je lègue donc à son fils, qui est encore avec sa mère Madame Veuve Albert Richard, négociante en appareils photographiques à Menton Alpes Maritimes la somme de vingt-cinq mille francs.

Je lègue à Mademoiselle Roland Marie Louise demeurant 21, rue d'Abbeville à Paris la somme de deux mille cinq cents francs par mois, nets de tout frais, payable immédiatement après mon décès.

Je lègue à Mademoiselle Marie Taverne ma bonne la somme de cinq mille francs

Je lègue à Henriette Lemoine chez M. Achille Lemoine son père, dite Rirette Lemoine, ma filleule, la somme de vingt mille francs, qu'elle touchera à sa majorité. Elle demeure 10, rue Frochot à Paris, chez ses parents.

Je lègue aussi à Mademoiselle Simone Brasier qui est aussi une filleule la somme de vingt mille francs, la fille de mon ami Brasier du bureau central météorologique.

Je lègue une somme de dix mille francs à notre amie de Nice que nous appelions notre nièce, c'est Madame Marguerite Bourguignon demeurant chez Madame Quinton Rue Eugène Emmanuel à Nice.

Je lègue à Monsieur Henrard, légataire universel, notre administrateur délégué, une somme de cinquante mille francs, ainsi que mon appartement tel qu'il est et devra rester au moins vingt ans sans changement appréciable.

Je lui laisse mon passe-partout ainsi que la cave et les meubles du second étage.

Je lègue cinquante mille francs à Monsieur Perrin pour qu'il soit aussi mon exécuteur testamentaire.

Je lègue cinquante mille francs à Monsieur Bruneau, notre directeur, qui voudra bien aussi accepter les fonctions d'exécuteur testamentaire et veiller et surveiller l'exécution de mon testament.

Monsieur Henrard qui est mon légataire universel voudra bien faire prospérer et placer (en attendant l'acquisition du

terrain et les constructions de l'Ecole d'horlogerie et d'instruments de précision) la somme de cinq millions. J'espère avant ma mort commencer ce gros travail.

Je lègue en plus à la société d'Encouragement pour l'avancement des sciences la somme de vingt-cinq mille francs. Je lègue pour les Arts et Métiers à la Société Amicale dont je fais partie la somme de vingt-cinq mille francs.

Je lègue à mon amis le docteur Bayeux une somme de vingt mille francs.

J'espère que le fisc n'absorbera pas la plus grande partie des sommes que je suis si heureux d'avoir gagnées, pour cette grande œuvre principale de l'Ecole professionnelle d'horlogerie et d'Instruments de précision qui peut pour l'avenir de la France remonter le niveau moral de l'ouvrier et sa capacité industrielle et inventive.

Ce testament fait en parfait état de lucidité et de santé le 22 février 1922 à Paris (signé) Jules RICHARD.

Le 21 février 1922 Je rajoute à mon testament ou legs à Mademoiselle Jeanne Widmer demeurant 25, rue Clapeyron une rente nette de tout frais de six cents francs par mois sa vie durant.

(signé) Jules RICHARD

Il est ainsi en l'original ci-dessus figurément transcrit du testament olographe de Monsieur Jules Nicolas RICHARD, industriel, Commandeur de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, Rue Mélingue n°25, décédé à Saint Mandé, Rue Jeanne D'Arc n°13, le dix-huit juin mil neuf cent trente. Ledit testament déposé au rang des minutes de l'étude de Me Ismaël Paul Gaston CHAUVEAU, notaire à Paris, soussigné, le dix-huit juin mil neuf cent trente, en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur ROPERS, juge, pour Monsieur le Président du Tribunal civil de la Seine le dix-huit juin mil neuf cent trente, et contenue en son procès-verbal d'ouverture et de description du dit testament, en date du même jour.

---

L'original du dit testament porte les mentions suivantes :

I – signé par nous ROPERS, juge, pour Monsieur le Président du Tribunal civil de la Seine. ?

Paris, le dix-huit juin mil neuf cent trente. Signé : ROPERS

II – Enregistré à Paris, huitième notaire. Le vingt juin mil

neuf cent trente. Volume 21A – Folio 47 – Case 7 –

Reçu : cinquante-six francs vingt centimes. Signés :

COURONAS

POUR EXPÉDITION.

Codicille le vingt cinq juillet mil neuf cent vingt-deux à Paris.

Sans rien modifier à mon testament commencé le 27 janvier 1922 et en date à la fin du 22 février dernier, que je confirme expressément, mais seulement pour bien préciser ma volonté, je donne et lègue tout ce que posséderai au jour de mon décès à Monsieur Ernest Henrard notre administrateur délégué commercial, que j'institue pour mon légataire universel.

M. Henrard devra se conformer strictement à toutes les clauses et conditions de mon testament du 22 février et exécuter tous les legs particuliers qu'il referme.

Pour assurer la complète exécution de mon testament et notamment pour surveiller l'exécution de mes dispositions relatives à l'emploi de la somme de cinq millions destinée à la fondation de l'école d'Horlogerie et d'instruments de précision, je nomme comme exécuteurs testamentaires conjointement :

Nôtre administrateur délégué M. Perrin

Notre directeur M. Bruneau et mes amis M. Achille Lemoine, M. Brasier du bureau central Météorologique et M. Hocquart 65 rue de sèvres à Clamart.

Au cas où M. Henrard viendrait à décéder avant moi, mais pour ce cas seulement j'institue pour légataire universel à son lieu et place et bien entendu sous toutes les mêmes conditions M. Bruneau notre directeur de l'usine de la rue Mélingue.

Je révoque tout testament antérieur à celui du vingt-deux février dernier mais commencé le 27 janvier 1922 et au présent codicille.

Fait en parfaite lucidité et de santé le vingt-cinq juillet mille neuf cent vingt-deux à Paris.

(signé) Jules RICHARD.

Il est ainsi en l'original ci-dessus figurément transcrit du codicille au testament olographe de Monsieur Jules Nicolas RICHARD, Industriel, Commandeur de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, Rue méligue n°2, décédé à Saint-Mandé, rue Jeanne d'Arc, n°15, le dix-huit juin mil neuf cent trente.

## -Fondation de l'école-

## - Les premiers pas -



En 1923, initié par des préceptes paternels de 1872, avec le soutien unanime de ses plus proches collaborateurs, **Jules Richard crée sa Fondation.**

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, il n'existait pas d'établissement d'apprentissage pour les métiers industriels. Les jeunes gens étaient donc contraints d'entrer très tôt dans une entreprise comme apprenti.

C'était au détriment d'un enseignement plus approfondis qui leur aurait permis d'évoluer et de grandir intellectuellement. L'instruction scolaire s'arrêtait bien trop souvent en classe de 7<sup>ème</sup> (actuel CE2) et les plus prometteurs en 5<sup>ème</sup>. Les jeunes ouvriers ne trouvaient pas par la suite d'institution capable de développer leurs capacités manuelles et professionnelles. Pour ne rien arranger, une loi interdisant le travail des enfants dans les entreprises n'était que sommairement appliquée.

La routine et le travail répétitif ne permettaient pas le développement intellectuel des jeunes ouvriers. De plus, chacun savait que la moralité des personnels des ateliers n'était pas sans reproche. Alors, c'était en petite main que commençait la carrière d'ouvrier, cantonné à des tâches répétitives et parcellaires, les jeunes gens ne pouvaient exprimer pleinement leurs qualités.

La prétention d'une école professionnelle n'était pas de former des ingénieurs, mais plutôt de contribuer au perfectionnement des ouvriers en leur donnant l'enseignement nécessaire à la pleine utilisation de leurs compétences et qualités créatives.

Voilà en quelques lignes ce qui a décidé Jules Richard. Son entreprise et toute la profession avaient un besoin grandissant d'ouvriers spécialisés. Mais attention, nous souhaitons ici faire une grande distinction entre le terme d'après-guerre (39-45) OS Ouvrier Spécialisé autrement dit « mono tâche » et celui dont avait besoin l'industrie de la mécanique de précision de 1900.

Le postulat de la Fondation Jules RICHARD le démontre bien :

**« L'école a pour but d'assurer la formation d'artisans d'élite, capables de construire en entier des appareils et instruments ressortissant à la petite mécanique et à la mécanique de précision.**

**La Fondation entend mettre les artisans ainsi formés à même de pouvoir réaliser, grâce à leur habilité, les perfectionnements ou les inventions que leur ingéniosité, développée par un travail manuel intelligent et des connaissances techniques appropriées, leur permettra de concevoir. »**



Nous sommes bien loin de l'ouvrier, cette définition est plus proche du technicien, un véritable professionnel capable de s'adapter, polyvalent, créatif.

Il ne se cantonne plus à la réalisation d'une pièce mais travaille sur l'ensemble du produit, le fabrique, l'assemble, l'améliore, le perfectionne.

A l'opposé du Taylorisme .....

L'industrie de la mécanique de précision ne travaillait pas sur de gros volume, une autre articulation industrielle était déjà en application dans Les Etablissements Jules Richard.

## Le 16 Juillet 1923, Jules Richard dépose les statuts de sa Fondation.

**CE QU'EST LA FONDATION JULES RICHARD  
POUR LA FORMATION  
DES ARTISANS DE LA PRECISION**

M. Jules Richard s'est acquis dans le domaine de la mécanique de précision une notoriété mondiale.

Depuis l'année 1876, où M. Jules Richard succéda à son père, les ateliers de la Société anonyme des Etablissements Jules Richard ont offert au public les appareils enregistreurs qui sont, pour une large part, la mise en œuvre du premier perfectionnement apporté aux baromètres anéroïdes. En photographie ils fabriquent notamment le vérascope et le taxiphote, bien connus.

Plus que quiconque, M. Richard, qui a pris plus de cent brevets pour ses inventions, a senti la nécessité d'avoir dans le personnel des industries de précision des artisans éprouvés. Puisque ces artisans sont aujourd'hui trop peu nombreux il s'est proposé de leur offrir les moyens d'en former de nouveaux.

C'est à cette préoccupation que répond la Fondation Jules Richard. Elle a pour but d'assurer la formation d'artisans capables de construire en entier les appareils et instruments ressortissant à la mécanique de précision et l'horlogerie.

La Fondation, à la disposition de laquelle M. J. Richard a consacré un capital de millions de francs, comprend une école dont le programme a été tracé avec un soin minutieux.

L'école doit fonctionner dans un immeuble en Ville de Paris, 21, rue Carducci. La durée des études sera de trois années, au cours desquelles les apprentis se perfectionneront dans les travaux pratiques à l'atelier et s'initieront notamment, en première année, à l'arithmétique, géométrie, l'algèbre, aux sciences physiques et au dessin technique; en deuxième et troisième années, aux mathématiques appliquées, à la géométrie descriptive, à la mécanique, à l'électricité et au dessin industriel.

La première année accueillera les candidats reçus à la suite d'un concours sur un programme mixte de connaissances primaires et d'aptitudes professionnelles. Ils devront être âgés de treize ans au moins et de seize ans au plus.

Le régime de l'école sera l'externat gratuit. Parmi les avantages réservés aux apprentis figurent des récompenses en espèces, allant de 400 à 600 francs pour la deuxième année et de 800 à 1.200 francs pour la troisième année.

Un certificat de capacité professionnelle sera délivré aux élèves ayant terminé leur apprentissage de mécaniciens précisionnistes.

Ceux-ci sortiront de l'école, en mesure d'exercer entièrement de leurs mains leurs conceptions propres aussi bien que celles des autres et ainsi se trouvera consacré l'objet même de l'institution Jules Richard.



M. Jules Richard

Jules Richard imagina le lieu, il lui fallait trouver un endroit près de son entreprise afin que les déplacements en ces deux entités soient aisés et qu'ils s'effectuent sans perte de temps.

Au début du XXème siècle Paris était en pleine mutation. Le Parc des Buttes Chaumont se construisait. L'immense quadrilatère formé des rues Botzaris, de la Villette et des Alouettes, qui à l'époque tournait à 90° et rejoignait la rue de la Villette, abritait la Cité Léon Gaumont qui employait 1500 personnes.

Le 13 février 1912 fut inauguré la station de métro « Buttes Chaumont » (L7bis) et le 1er juillet 1916 la station « Pyrénées » (L11). Programmée avant 1914, la ville de Paris avait construit deux écoles primaires (filles et garçons) face à face rue des Alouettes qui fut prolongée jusqu'à la rue Fessart. La partie de la rue des Alouettes qui se prolongeait jusqu'à la rue de la Villette fut baptisée rue Carducci, prix Nobel de littérature en 1906.

Au sortir de la première guerre mondiale, l'école de garçon était vide. Jules Richard ne pouvait espérer mieux, un bâtiment scolaire à cinq minutes de ses ateliers.

Après de âpres démarches et avec l'appui de Monsieur FIANCETTE, Conseiller Municipal, la ville de Paris l'autorise à prendre place dans cette école de garçon.

Le 4 Août 1923 la convention sur l'octroi de ces locaux est signée entre le Préfet de la Seine et Jules Richard. Dans cette convention, la ville de Paris s'engagea à mettre gratuitement à disposition de la « Fondation Jules Richard » les locaux de cet établissement situés au 21 Rue Carducci.

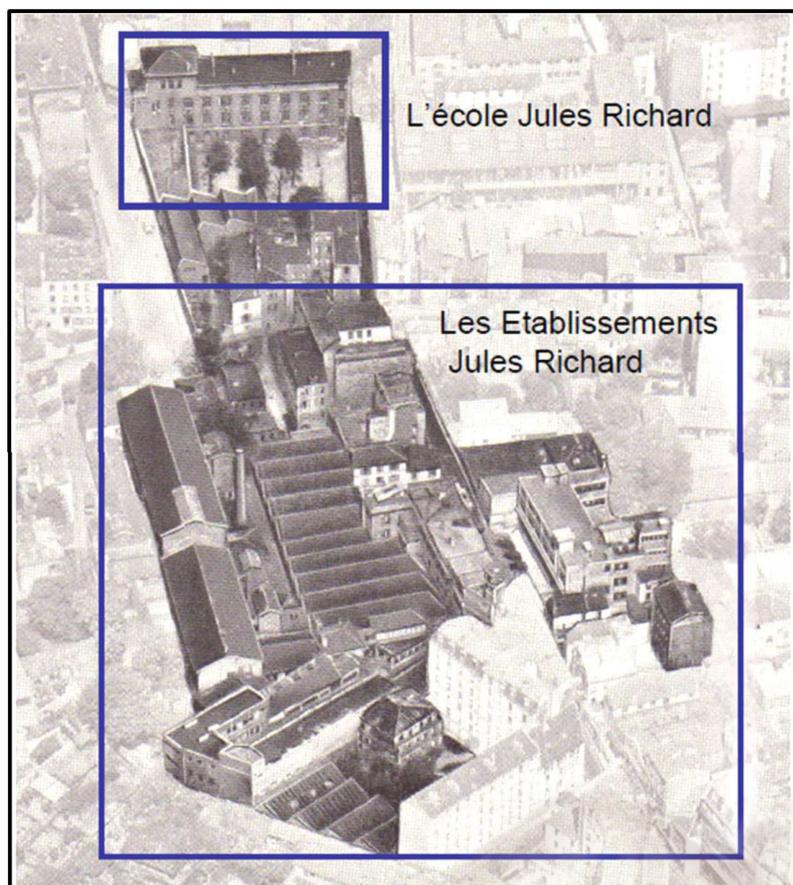
L'instruction des apprentis était faite sur trois années. La première année se consacrait aux travaux élémentaires à maîtriser. Le nombre d'élèves était de quarante reçus sur concours.

A la suite, les deux années suivantes étaient consacrées aux travaux spécialisés de mécanique de précision. Le nombre d'élève était de trente par année.

(Article de presse 12 mars 1924)

## L'école proche des établissements Jules Richard

Les établissements Jules Richard avaient une énorme emprise sur le quartier. Les ateliers et autres composantes de l'entreprise commençaient à la hauteur du 25 rue Mélingue pour se terminer à la hauteur de la rue des Alouettes. L'école se trouva donc à moins de 5 minutes des bureaux de Jules Richard.



C'était un bâtiment principal composé de quatre niveaux et d'un retour en rez-de-chaussée, le réfectoire. La cours, modeste, était agrémentée de 6 marronniers.

Les trois premiers niveaux furent consacrés aux ateliers de première, deuxième et troisième année. Le quatrième niveau comportait les salles de cours et les appartements de la Direction.

L'aventure pouvait commencer

## Première promotion l'école Jules Richard

A la fin de chaque année, des récompenses étaient attribuées en fonctions des résultats obtenus. De 400 à 600 francs en deuxième année et de 800 à 1200 francs en troisième année.

Un certificat de capacité professionnel

(Format A2) était délivré en fin d'étude.

Le diplôme ci-dessus est celui de René TALICHET, première promotion, reçu premier à tous ses concours après le collège, premier durant toutes sa scolarité à l'école Jules Richard, major de promotion. Il fut embauché aux Etablissements Jules Richard, y fit toute sa carrière. Devenu Responsable Technique, il sera aussi parmi les membres administrateurs de l'entreprise et de l'Ecole. Il assura la maintenance des moyens techniques de l'Ecole et leur renouvellement lorsque nécessaire.



Première promotion, troisième année



Conseil d'administration 1924

## Première promotion :



*Henri ASSIE, Fernand BARBIER, Henry BARONNET, André BAYARD, Georges BAYLOT, René BESSET, Pierre BEUNIER, Désiré BOISSERIE qui devint professeur à l'Ecole Jules Richard, François BUREAU, Henri CHARLET qui créera son entreprise de matériel aéronautique, Jean CHARPENTIER, Robert COLLIN, André DEBREE, Marcel DUPUIT, Emile DURAND, Robert DUSSAUGE qui s'associera à Henri CHARLET, Roger EHRARD, Roger LEMERY, Robert LUCOTTE, Henri MAITTE, Robert MOUREAU, Henri PAGOT, Robert PELPOIX, René PICHON, Lucien REPECE, René TALICHET qui œuvrera toute sa carrière dans les Etablissements Jules Richard.*

## Septembre 1925 : Première promotion (deuxième année)

Les méthodes d'apprentissage et les règles de vie exigeantes ont démontré leur efficacité. Un grand nombre d'anciens élèves dès les premières promotions ont très vite évolué dans leurs entreprises. Nombreux prouvèrent, au travers de leurs réussites professionnelles que l'enseignement de base reçu à l'Ecole Jules Richard était solide. N'oublions pas qu'initialement, l'objectif était de former des ouvriers. La plus belle réussite de cette école, pour l'époque, fut de développer l'ambition et l'envie de réussir bien au-delà des qualités requises nécessaires aux ouvriers mécaniciens précisionnistes. Nous pouvons citer :

Jean TURCK, deuxième promotion, qui créera son entreprise d'électronique, Armand

HERBELLEAU, deuxième promotion, à la Direction de GNOME ET RHONE

Georges IDOT, quatrième promotion, Directeur Technique chez Contrôle et Régulation André NOEL,

cinquième promotion, Chef du personnel chez Bull

Gabriel PIERRON, Jean FADY, onzième promotion, qui mettrons sur pied une usine de fabrication de fermeture à glissière

Maurice VLIMANT, quinzième promotion, Chef de département chez CITROEN Félix

MICHEL, quinzième promotion, créateur d'usine JAEGER dans le monde entier René

DUTARTRE, quinzième promotion, Inspecteur de l'Education Nationale,

**SONDAGE :**

# SOUTENEZ VOTRE ÉCOLE

## PARTICIPEZ AU SONDAGE



Vous avez été un.e élève du lycée Jules Richard pour effectuer votre Bac, BTS ou Licence ?

Soutenez votre ancienne école en répondant à un court questionnaire.

Grâce à vos réponses, vous nous permettez d'améliorer nos formations et de suivre l'évolution de nos élèves après leur passage au Lycée.

**JE SCANNE LE QR CODE  
POUR PARTICIPER**



L'équipe pédagogique de Jules Richard vous remercie pour votre soutien.  
Suivez-nous sur nos réseaux pour suivre nos prochaines actualités :

[www.lyceejulesrichard.com](http://www.lyceejulesrichard.com)



**JR**  
INDUSTRIE  
JULES RICHARD  
LYCÉE TECHNOLOGIQUE PRIVE  
GroupeSOS

Ne pas jeter sur la voie publique

## AVIS DE DECES

Guy LAGEON 34<sup>ème</sup> promotion



« Après toute sa scolarité à Paris, mon mari est rentré chez Jules Richard pour faire un enseignement technique. Il aimait l'enseignement fait, sauf le sport particulièrement le foot. Il a appris à travailler.

Grâce à cette école, il est rentré chez JAEGER à LEVALLOIS PERRET en 1960, est parti faire son service militaire en Allemagne - secteur aviation - de Février 1963 à Juillet 1964 et à la fin de ce service est revenu chez JAEGER.

Il a fini sa carrière professionnelle chez THALES Valence en 2001, en passant par Vendôme.

Il a été pilote privé avion de 1973 à 1977 à Aérodrome de Saint Cyr l'école, de 1978 à 1983 Aérodrome de Guyancourt et de 1983 à 1987 aérodrome de Lognes (77) avant son arrêt suite à un gros problème de santé (épaule arrachée) très dur pour lui.

Oui en effet il a aidé l'amicale à améliorer en faisant des réunions d'atelier mais pour tout vous dire il avait demandé l'autorisation à Mr Portet, qu'il estimait particulièrement, et quand Mr Portet lui a dit « banco » il en a été très fier, car pour lui c'était un grand Monsieur et c'était son mentor. Quand il a disparu il en a été très affecté. Il lui avait appris bien des choses, la rigueur, la ponctualité, l'organisation du travail et le travail surtout.

Il appréciait beaucoup certains profs de cette école. Je n'ai pas retrouvé son diplôme mais je pense qu'il a eu son CAP chez Jules Richard.

Il aimait bien aussi venir aux assemblées générales pour rencontrer tout le monde et se rappeler les années passées chez Jules et cela pendant les repas. Sauf les fois où on ne pouvait pas venir car cela tombait le jour anniversaire de nos petites filles.

Ces deux dernières années, suite à son problème de santé et surtout fatigué nous n'avons pas pu venir, cela le désolait.

Il était passionné de train, lisait beaucoup de livres sur le sujet, et le Concorde était son avion préféré il avait travaillé dessus chez Jaeger, et sur les Tachro trains.

Il est décédé d'une Leucémie brutale en huit jours. Il a élevé deux enfants (pas les siens mais tout comme), dont David (Pasquier) qui est aussi passé par Jules et a trois petits enfants de cœur ».

(Informations reçues de Madame LAGEON).

*J'ai fait avec lui de l'avion à Saint-Cyr-l'Ecole.*

*Bon vent mon ami. Abel*